



Mairie de Rivedoux-Plage

COMPTE RENDU CONSEIL PORTUAIRE

MARDI 5 OCTOBRE 2021 - 17 H 30

Présents : Marc CHAIGNE – David ZELIE – Daniel GERVIER- Alain CHAIGNE – Guy ANDRAULT – Pascal POTIER – Hervé BOUCHER – Laure TRICHARD

Absent excusé : MOTTE Florentin

Ordre du jour :

- Bilan de saison 2021
- Tarifs 2022
- Questions diverses

Le Président remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence. Le conseil portuaire se réunit deux fois par an et il est notamment consulté pour les tarifs.

1- Bilan de saison 2021

L'emplacement visiteur dans le port n'est pas adapté pour l'amarrage des bateaux à cause des bardages le long de la jetée. Ils seront éventuellement enlevés dans le futur projet d'aménagement du port.

2- Tarifs 2022

Des dépenses doivent être prévues au budget du port :

- La mise en place et l'enlèvement des filières 4320€
- Les autocollants aire de stationnement 240€
- Le coût du cabinet d'étude pour le projet d'aménagement du port.
le dossier doit être complété par l'étude cas par cas, l'étude des analyses de prélèvements de sédiments et topographie, prévoir le dragage du port et chenal
- Une nouvelle échelle sur la cale en remplacement de celle qui est endommagée (devis en cours)
- Un ou plusieurs racks pour les annexes en faveur des usagers de la zone portuaire (devis en cours)

Le Président annonce les recettes encaissées à ce jour pour l'année 2021.

- Zone portuaire (port + filières) = 8965.63€
- Aire de stationnement 3150€

Après réflexion, le conseil portuaire approuve une augmentation des tarifs de 2% pour l'année 2022.

L'aire de stationnement Plage Sud pour les dériveurs et catamarans doit être réétudiée. Depuis deux ans, la surveillance, l'organisation et la mise à disposition des emplacements deviennent compliquées. Des propriétaires de bateaux s'installent sur l'aire de stationnement sans autorisation de la mairie, d'autres restent à l'année sans utiliser leur bateau qui devient une épave. Les tarifs appliqués à ce jour sont 130€ à l'année et du 15 juin au 15 septembre 50€.

Afin que cette aire de stationnement soit mieux entretenue et organisée, le conseil portuaire propose une nouvelle période de stationnement :

- du 15 mars au 15 novembre au tarif de 130€
- du 15 mars au 15 novembre tarif à la semaine 30€

Un plan sera réalisé avec une numérotation pour une meilleure gestion, environ 40 emplacements seront mis à disposition dont 10 pour les réservations à la semaine.

3- Questions diverses

Les emplacements n°9 et n°10 sont inoccupés depuis plusieurs mois. Le règlement, article 21, précise que « l'utilisateur d'un emplacement dans le port qui, sans raison jugée valable par le conseil portuaire, n'utilise pas sa place pendant un an perdra sa place au profit du 1^{er} demandeur sur la liste d'attente ». Il faudrait un peu plus de discipline quant à l'application du règlement du port. Les usagers du port peuvent aussi prévenir la mairie lors de l'hivernage de leur bateau.

La limite administrative de la zone portuaire a été régularisée par le PLUi. La zone comprend une partie en zone Np où les aménagements sont autorisés et le reste en zone NI où seule la pose des filières est possible.

Les usagers du port demandent une possibilité d'utiliser les toilettes de la maison du port.

La séance est levée à 18h30.

Le Président du Conseil Portuaire,
Marc CHAIGNE

